



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question écrite n° 71663

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en place par l'UNEDIC et les ASSEDIC de la nouvelle procédure de déclaration de situation mensuelle. L'instauration du service Unidialog entraîne la suppression de l'envoi des cartes d'actualisation. Si, en apparence, la démarche est simplifiée, il n'est pas toujours possible pour un demandeur d'emploi, bénéficiant de faibles ressources, d'effectuer ses démarches par minitel, par un serveur vocal ou par Internet. En outre, l'utilisation des bornes installées à l'entrée des ASSEDIC n'est pas toujours d'un usage évident. C'est pourquoi il lui demande d'envisager de saisir les ASSEDIC et l'UNEDIC de ce problème et de solliciter le maintien des cartes d'actualisation à domicile en fin de mois.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Clément](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71663

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 136